



Dossier de Presse

Séance d'ouverture de la Session de Printemps  
3 avril 2019



**O**n trouvera, dans les pages qui suivent, le discours prononcé par Stéphane VALERI, élu Président du Conseil National, à l'occasion du renouvellement du Bureau, lors de la séance d'ouverture de la Session de Printemps, le 3 avril 2019.

*Seul le prononcé fait foi.*



Monsieur le Ministre d'Etat,

Madame, Messieurs les Conseillers de Gouvernement Ministres,

Mesdames et Messieurs les Conseillers Nationaux,

Mesdames, Messieurs, Chers Compatriotes, chers résidents et chers amis de la Principauté,

Vous venez, chers collègues, de me permettre d'occuper à nouveau ce siège en me réélisant à la Présidence du Conseil National et je vous en remercie chaleureusement. Vous pouvez compter sur moi pour continuer à donner à cette institution et à notre pays, le meilleur de moi-même, pour être digne de cette confiance, la vôtre bien sûr mais aussi celle de nos compatriotes que vous représentez dans cette enceinte.

Avant d'entamer la rédaction de cette intervention, j'ai parcouru le discours d'installation que j'ai prononcé ici-même, il y a un peu plus d'un an, le 22 février 2018, 11 jours après les élections nationales.

Après avoir rappelé mon attachement indéfectible au Prince Souverain et à la monarchie constitutionnelle, j'avais alors souhaité, comme nous l'avaient demandé les Monégasques, que le Conseil National retrouve toute la place qui doit être la sienne au sein des Institutions. Cette place, c'est celle d'un partenaire institutionnel indépendant du Gouvernement. Un partenaire qui ne soit ni une chambre d'enregistrement - car il manquerait alors la force de la représentation démocratique à notre système politique - ni une chambre d'opposition, en confrontation permanente et systématique avec le Gouvernement.

Ce positionnement de notre Assemblée garantit que les aspirations légitimes des Monégasques et au-delà de l'ensemble des résidents de la Principauté, soient entendues et prises en compte le plus largement possible. Je crois pouvoir dire en toute humilité, que ce positionnement, c'est bien celui qui est largement reconnu aujourd'hui à notre Institution.

Mais pour en arriver là, ce ne fut pas toujours une évidence ni un long fleuve tranquille.

Monsieur le Ministre, vous le savez, il y a eu dans cet hémicycle, pour parvenir à la qualité de la relation institutionnelle qui est la nôtre désormais, des débats parfois très contradictoires et c'est un euphémisme.

Nous sommes aujourd'hui, vous l'avez dit vous-même, Gouvernement et Conseil National, des partenaires institutionnels, agissant de concert dans le cadre de la Constitution et notamment de son article 66, qui dispose que la Loi résulte de l'accord des volontés du Prince et du Conseil National, pour la recherche des meilleures solutions pour le pays et pour la défense de l'intérêt général.



La force de notre Constitution résulte aussi de la nature différente de nos deux institutions. En effet, le Gouvernement est nommé par le Prince et le Conseil National est élu par le peuple monégasque.

Selon une expression du Prince Albert II que je partage totalement, l'esprit de nos Institutions doit se traduire par le « pas vers l'autre » entre nous. Cette recherche du consensus ne doit pas conduire à éviter des débats francs et parfois contradictoires, car lorsqu'on aborde l'examen d'un dossier, il est logique et sain que nous ne soyons pas toujours d'accord. Nous aurons d'ailleurs l'occasion de le constater lors de cette session de printemps. J'y reviendrai.

Et je m'en réjouis, parce que les solutions les meilleures pour ce pays et les plus équilibrées sont justement le fruit de ces échanges : c'est ma conviction profonde, basée sur mon expérience et ma trajectoire politiques.

Mais pour que cela fonctionne, il faut une condition indispensable, celle de la mesure et du sens des responsabilités des femmes et des hommes qui composent le Gouvernement et l'Assemblée. Cette notion de responsabilité politique doit être de mise des deux côtés de la place de la Visitation.

Oui, ces échanges doivent toujours se dérouler dans le respect des opinions et des prérogatives de chacun. A ma place je continuerai d'y veiller, comme je sais que vous continuerez de le faire Monsieur le Ministre, à la vôtre.

Ce respect, il doit aussi présider aux relations entre la majorité et les minorités du Conseil National. Comme je m'y étais engagé, et parce que les Monégasques doivent être unis derrière le Prince Souverain,

parce que ce qui nous rassemble au sein de la grande famille monégasque est bien supérieur à ce qui peut nous opposer le temps d'une campagne électorale ou d'une séquence médiatique,

nous avons souhaité associer les trois élus minoritaires au travail de l'Assemblée, en leur confiant une présidence de commission et d'importantes délégations au sein des commissions et comités mixtes de travail avec le Gouvernement.

Pour une action efficace du Conseil national, il faut aussi bien sûr une majorité solide et unie, autour d'un vrai projet réalisable et raisonnable. Avec vous tous, mes chers collègues, tout est donc réuni pour continuer de faire ensemble, du bon travail et je vous en remercie.

Je ne dresserai pas ce soir bien sûr de bilan exhaustif de cette première année de mandat, rassurez-vous, mais je soulignerai quelques points essentiels tout de même.



Et à propos de bon travail, que de chemin parcouru en un an pour ce qui est devenu désormais grande cause nationale : le dossier du logement des Monégasques. Nous avons vécu le 11 mars dernier un moment historique tant sur le fond que sur la forme, lorsque le Prince Souverain a présenté le « plan national pour le logement » en présence des représentants de nos deux institutions. Je ne reviendrai pas en détails sur ce dispositif ambitieux et répondant aux attentes légitimes des compatriotes, mais simplement quelques mots pour rappeler que ce sont plus de 1800 logements neufs qui seront construits dans les 15 prochaines années. Et pour répondre à la situation de tension très forte que connaît le parc domanial, ce sont 700 logements qui seront déjà livrés d'ici 2022, temps incompressible pour construire de grands ensembles de plus de 100 logements. Avant cela, le Conseil national sera attentif aux efforts du Gouvernement pour faire accélérer la livraison de plusieurs opérations intermédiaires de 10 à 30 logements chacune, qui pourront être disponibles dès 2020 et 2021, et qui viendront s'ajouter aux 45 appartements liés à la surélévation des Jardins d'Apolline.

Comme nous le souhaitons, une attention toute particulière est portée aux foyers du Bel Air, qui feront l'objet d'une opération de relogement, dans le cadre de la reconstruction de leur immeuble actuel. Leur accompagnement personnalisé, compensation légitime aux désagréments qu'ils vont subir, est une solution efficace que le Conseil National approuve et soutient.

En attendant les livraisons massives de 2022, l'Assemblée a obtenu, et j'en remercie le Gouvernement, à travers la commission du logement, la revalorisation des plafonds de l'Aide Nationale au Logement (ANL), pour les rendre conformes aux loyers pratiqués dans le secteur libre, ainsi que le paiement par l'Etat de la commission d'agence et un prêt à taux zéro pour le règlement de la caution. Autant d'engagements pris par la majorité et tenus par le Conseil national.

A ce stade, je veux rappeler – et c'est ma conviction depuis toujours - que Monaco doit demeurer un vrai pays, avec une population stable d'Enfants du Pays aux côtés des Monégasques, partageant avec eux une identité, une culture, un attachement à la Principauté et donc une véritable communauté de destin. En permettant à de très nombreux foyers monégasques qui occupent actuellement des appartements du secteur protégé, de se loger dans les prochaines années dans un nouveau logement domanial, le plan national logement va bénéficier, par effet de vase communicant, aux Enfants du Pays. Ils pourront en effet de nouveau accéder plus facilement au secteur protégé.



Ce secteur protégé a fait l'objet du vote, dès juin 2018, d'une proposition de loi de la majorité, qui permettra de le sauvegarder, par la reconstruction d'un nombre équivalent d'appartements à loyers modérés, dans les immeubles reconstruits. Je rappelle que sans cette mesure indispensable, ce sont entre 50 et 60 logement du secteur protégé qui disparaissent chaque année. Je remercie le Gouvernement du prochain dépôt du projet de loi correspondant, qui va intervenir avant la fin de cette année selon le processus constitutionnel.

En matière de logement, cette première année de mandat est une année de grande satisfaction politique. Il en va de même pour les mesures en faveur de la jeunesse avec deux avancées concrètes attendues et souhaitées par le Conseil national : la revalorisation très sensible des bourses d'études ainsi que l'organisation, dès le mois de juillet prochain, d'un grand concert annuel gratuit pour les jeunes, dont l'artiste a été choisi par eux.

En ce qui concerne la qualité de vie, nous avons stigmatisé à juste titre sa dégradation continue, ressentie par l'ensemble des résidents de la Principauté, et proposé de nombreuses solutions concernant notamment la circulation et les chantiers.

Tout le monde aura pu ressentir les effets positifs d'une présence humaine intelligente aux points névralgiques du trafic automobile, avec la mise en place, encore trop aléatoire, du dispositif que nous avons appelé « brigade de la circulation ». Le Gouvernement a créé dix postes supplémentaires en 2019, pour que la Sûreté Publique puisse assumer cette nouvelle mission. Ces effectifs sont actuellement en cours de formation et nous souhaitons que le dispositif complet soit stabilisé et régulier le plus rapidement possible.

Concernant les chantiers, on ne peut pas inverser en quelques mois une perception si négative de la situation. Nous avons pour autant obtenu les premières mesures concrètes de la part du Gouvernement, suite à nos demandes. Deux arrêtés ministériels ont été publiés en décembre dernier. L'un concerne l'interdiction des chantiers les week-ends et la nuit, ainsi que durant le mois d'août. L'autre des mesures désormais obligatoires pour lutter contre les nuisances diverses et notamment le bruit des chantiers, avec l'utilisation par exemple de sarcophages acoustiques et d'engins insonorisés. Ces mesures ont certes un coût, mais elles sont largement supportables financièrement par les professionnels, qui bénéficient à Monaco de conditions favorables au développement de leur activité. Notre pays doit être exemplaire en la matière, en s'inspirant de ce qui se fait de mieux ailleurs dans le monde. Ce n'est pas encore le cas. Le Conseil National donne rendez-vous au Gouvernement pour évaluer ensemble les premiers résultats de l'application de ces mesures avant l'été, et mieux les faire appliquer ou les renforcer si nécessaire.



Quelques mots à présent concernant un sujet essentiel pour le Conseil national : il s'agit du développement durable et de la transition énergétique. Nous travaillons beaucoup dans ce domaine même s'il n'y pas de texte à l'étude pour le moment. Nous avons eu récemment deux commissions plénières d'étude, réunissant le Gouvernement et l'ensemble des élus, relatives pour l'une à l'unité de valorisation des déchets, et pour l'autre à la transition énergétique. Lors de ces réunions nous avons constaté un véritable pas en avant fait par le Gouvernement en direction de ce que voulait le Conseil national. Ainsi, le 12 mars dernier, le Gouvernement a lancé un appel d'offres pour trouver une technologie innovante et respectueuse de l'environnement pour ce futur centre de valorisation des déchets.

Nous savons désormais que toutes les technologies vont être étudiées. Dans tous les cas, le Conseil national a eu des garanties. Le procédé le moins polluant sera retenu, et cela peut ne pas être l'incinération.

La nouvelle usine devrait être lancée d'ici 2026. Les travaux de construction débuteront en 2022. Nous estimons que les dates avancées sont crédibles et que le calendrier devrait être respecté. Nous voudrions aller encore plus vite bien sûr, pour nous débarrasser aussi vite que possible de l'usine actuelle.

En ce qui concerne la transition énergétique, nous avons insisté notamment sur la réduction nécessaire des émissions de gaz à effet de serre, liées au trafic automobile, avec deux idées fortes :

nous demandons la mise en place de la gratuité pour tous des lignes de bus, tout en augmentant significativement leur fréquence, et en remplaçant la flotte actuelle par des bus électriques. Monaco doit être une ville Etat exemplaire en ce domaine aussi.

Et puis il est temps de lancer des liaisons maritimes entre Nice, Monaco et Menton notamment. Plusieurs milliers de salariés pendulaires pourraient ainsi rejoindre la Principauté chaque jour. Nous sommes et serons très actifs sur ce dossier. Je me réjouis d'ailleurs de notre convergence de vue sur ce point Monsieur le Ministre.

Autre sujet important qui nous a beaucoup occupé en ce début de mandat, c'est le rôle de l'Etat actionnaire dans les sociétés à monopole concédé, comme la Société des Bains de Mer (SBM) ou encore Monaco Telecom.

Il s'agit de s'intéresser à la stratégie de ces entreprises lorsqu'elle a des conséquences sociales sur un certain nombre de familles de compatriotes comme à la SBM, ou qu'elle impacte la qualité de vie des résidents et consommateurs, avec Monaco Telecom.



Pour la SBM, nous constatons avec satisfaction, comme nous n'avons cessé de le demander en commission tripartite Gouvernement-Conseil national-SBM, que les Jeux ont été remis au cœur de la stratégie, avec le développement du marketing et des moyens humains et financiers supplémentaires. Depuis un an, deux écoles de jeux ont déjà été organisées, symboles de cette nouvelle politique de la direction de l'entreprise.

Pour Monaco Telecom, les premiers résultats sont encourageants avec la mise en place de nouvelles offres répondant aux attentes légitimes des Monégasques et des résidents, avec notamment une offre entrée de gamme pour le « triple play », à un prix enfin compétitif. La direction de l'entreprise a annoncé une batterie de mesures positives, en coopération avec le Gouvernement et selon son expression « à l'écoute du Conseil national ». Ce n'est qu'un début, beaucoup reste à faire pour rapprocher l'opérateur de sa clientèle en Principauté. A notre place, nous y veillerons, notamment au travers de notre nouvelle commission pour le développement du numérique créée il y a un an.

Si le Conseil national doit obtenir des mesures concrètes, il doit aussi accompagner le Gouvernement dans la préparation de l'avenir.

En ce qui concerne nos aînés et l'augmentation prévisible des conséquences de la dépendance, le Gouvernement nous a confirmé la construction d'une nouvelle maison de retraite de 120 chambres, à Monte-Carlo, ce qui est un choix judicieux en terme de localisation. Pour notre part, nous souhaitons compléter ce dispositif à l'avenir par un établissement supplémentaire situé sur les terrains de l'Annonciade II, permettant de faire face aux nouvelles demandes mais également de répartir l'offre sur l'ensemble de notre territoire. Nous veillerons en outre à ce que le Gouvernement continue d'affecter chaque année des sommes suffisantes, pour abonder un fonds dépendance, afin d'être toujours en mesure de pouvoir financer cette politique dans le futur.

Pour ce qui concerne le financement à long terme de la retraite des fonctionnaires, nous avons demandé, au-delà des sommes qui sont isolées depuis deux ans au sein du Fonds de Réserve Constitutionnel (FRC), la création d'un véritable Fonds de Retraite des Fonctionnaires, sur la base de celui existant pour les salariés avec la Caisse Autonome de Retraites. C'est en effet la seule garantie qui permettra d'être certains sur le plan juridique, que ces sommes au sein du FRC seront bien réservées à cette fin. Notre priorité sera bien entendu la préservation des acquis pour les fonctionnaires et les retraités de la Fonction publique, qui ont consacré leur vie à servir leur pays. Nos finances publiques sont saines et l'Etat-employeur, qui je le rappelle n'a jamais cotisé, à la différence des entreprises, le leur doit. Ce fonds, abondé au départ par une partie du FRC, permettra d'ailleurs de générer des produits qui permettront à l'avenir de financer les retraites. Sur ce point, il nous reste à convaincre le Gouvernement.





Cette session parlementaire de printemps sera consacrée à l'évocation de nombreux sujets de société. Nous voulons adapter nos lois à l'évolution des mentalités et de la société monégasque. Nous aurons donc l'occasion, comme je m'y étais engagé, de nous prononcer sur une proposition de loi concernant la dépénalisation de l'interruption volontaire de grossesse, dans un climat apaisé et loin des échéances électorales. Sur ce sujet sensible, nous devons faire preuve de sens des responsabilités et prendre en compte tous les paramètres. Nous devons certes rester dans le cadre de la Constitution. Mais il est hors de question pour nous de laisser perdurer un texte de loi dans notre législation, qui ajoute au traumatisme vécu par les femmes devant ces situations douloureuses, une menace d'ordre pénal.

Nous partageons avec le Gouvernement la même volonté concernant la promotion et la protection des droits des femmes. Nous souhaitons la création d'un poste de délégué interministériel aux droits des femmes. C'est un comité qui a été créé par le Gouvernement, avec une déléguée et la participation d'éluës et de responsables d'associations concernées par la cause des femmes. C'est un pas de plus dans la bonne direction.

Le Conseil national se prononcera d'ailleurs avec enthousiasme sur le projet de loi relatif à l'allongement du congé maternité pour les salariées, passant de 16 à 18 semaines et qui fait suite à un vœu du Conseil Économique et Social. Nous n'oublions pas les fonctionnaires, et avons déjà prévu d'amender le projet de loi relatif à leur statut, en portant également de 16 à 18 semaines le congé maternité, tout en augmentant significativement le congé paternité.

En effet, à l'heure où l'on parle beaucoup d'égalité femme-homme, l'allongement du congé paternité serait bien sûr bénéfique pour le père, mais il protégerait aussi davantage la carrière de la mère, lui permettant une meilleure récupération et de meilleures conditions de reprise de son activité professionnelle. Nous ferons en ce sens prochainement une proposition de loi pour les salariés du secteur privé.

Autre texte prenant en compte l'évolution des mentalités et des habitudes de consommations : c'est bien sûr le projet de loi concernant l'ouverture des commerces le dimanche. Entre un texte gouvernemental qui prévoit un zonage, alors que l'amendement du Conseil national vise à ne considérer Monaco que comme un seul territoire, entre une volonté du Gouvernement de ne permettre l'ouverture selon les zones que 9 à 25 dimanches par an et un Conseil national qui défend des amendements d'inspiration libérale permettant la liberté d'ouvrir ou non pour les commerçants, et de travailler ou non pour les salariés, on le voit, le débat sera animé entre nous. Voici un exemple de ce que j'appellais toute à l'heure des échanges contradictoires, pour trouver ensemble la meilleure solution pour Monaco.



La meilleure solution pour Monaco, c'est enfin ce qui devra ressortir de l'issue de la négociation d'un éventuel traité d'association avec l'Union Européenne.

Nos positions sont bien connues. Je rappellerais simplement ce soir que notre modèle économique et social est très performant sans traité, et qu'il est très différent du modèle de l'Union européenne. Il n'est pour nous pas envisageable par exemple que le maintien de nos spécificités et de la totalité des droits des Monégasques, ne soit pas fondé sur une sécurité juridique absolue, mais repose simplement sur des dérogations temporaires.

Ce n'est évidemment pas en déclarant un amour inconsidéré à Bruxelles, voire que nous n'aurions pas d'autre choix que de trouver un accord, que nous servirions les intérêts de notre pays et des Monégasques. Nos compatriotes nous ont clairement demandé de tenir une position de prudence et de vigilance. C'est ce que nous faisons et c'est bien l'intérêt de Monaco dans cette négociation, puisque les négociateurs monégasques peuvent s'appuyer sur ce positionnement très ferme des élus.

Comme vous avez pu le constater, notre assemblée est au travail, un travail intense, qui implique la motivation et l'investissement des élus, ainsi que le professionnalisme de notre équipe de permanents que je remercie pour leur indispensable collaboration.

Pour conclure, je voudrais vous redire ma fierté de pouvoir me consacrer totalement à cette fonction, au service de notre institution, dans le respect des opinions de chacun, mais en veillant toujours au plein exercice des prérogatives de notre assemblée pour le bien des Monégasques, de tous les résidents, et dans l'intérêt de notre pays.

Je vous remercie



